

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 novembre 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; C. RUEGGER ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par C. PROUTEAU ; S. ALLEMAND par C. RUEGGER ; A. CHOUKROUN par W. BIGNON ; L. DELAITE par C. AZAIS ; C. BASTIDE par D. SAUVADE

**Absents** : JF. MARY ; C. PINO ; J. GROSSO ; A. ZAKHARY

**Secrétaire de séance** : D. CUPOLI

**Secrétaire de séance adjointe** : C. PROUTEAU

### **17. Convention ludothèque entre Loupian et Marseillan (Annexe)**

Le projet Petites Villes de Demain a permis de créer des nouveaux liens entre la commune de Loupian et Marseillan.

La commune de Marseillan a décidé de proposer à la commune de Loupian des actions dans le cadre de la ludothèque animée par des agents territoriaux marseillanais.

L'objectif est de permettre aux jeunes de Loupian de découvrir le principe de la ludothèque et d'échanger sur différentes thématiques liées aux jeux de société.

La prestation est prévue pour l'année 2024 et renouvelable en fonction des volontés des deux communes.

La commune de Loupian remboursera la commune de Marseillan pour les frais de transport, à savoir, 19.80 € TTC par prestation. Il est prévu une prestation mensuelle.

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** les principes de la convention ci-jointe,

**De donner** délégation à M. le Maire ou sa représentante pour la signature de ladite convention et tous les éléments afférents.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**De valider** les principes de la convention ci-jointe,

**De donner** délégation à M. le Maire ou sa représentante pour la signature de ladite convention et tous les éléments afférents.

**Le secrétaire de séance**  
**Dominique CUPOLI**



**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire**  
**Yves MICHEL**

